



VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CIAS AUNIS SUD

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-sept février à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	17	18 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : Jean GORIOUX, Christian BRUNIER, Philippe BODET, Serge AUGER (a reçu pouvoir de Paul LEBOT), Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Chrystèle BOURGEAIS, Jacky BRILLOUET, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN, Olivier DENÉCHAUD Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Marie-France MORANT, Thierry PILLAUD, Valérie RIVE, Brigitte SABOURIN, Jean-Michel SOUSSIN.			
Absents / excusés : Steve GABET (excusé), Danielle BALLANGER (excusée), Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Chantal DARNEL (excusée), Emmanuel JOBIN, Serge MOUEIX (excusé), Fabienne POUYADOU (excusée), Georges TOURENC (excusé).			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Monsieur Marc BOUSSION, Responsable du service comptabilité et finances Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le :	
Convocation envoyée le : 19 février 2025		N° : 017-200043479-20250227-2025_02_04-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 06.03.25	

AR Prefecture017-200043479-20250227-2025_02_04-DE
Reçu le 05/03/2025**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU CIAS AUNIS SUD**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2312-1 à L2312 -4 relatifs à l'adoption du Budget Primitif,

Vu la délibération n°2025-01-02 du 29 janvier 2025 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 du CIAS AUNIS SUD,

Monsieur Jean GORIOUX, Président, présente le budget primitif 2025 du CIAS AUNIS SUD notamment à partir de la brève note de synthèse annexée au présent budget primitif et adressée aux membres du Conseil à l'appui de la convocation à la réunion de ce jour.

Ces explications entendues, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur le présent Budget Primitif 2025 du CIAS AUNIS SUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve le Budget Primitif 2025 du CIAS AUNIS SUD tel qu'annexé à la présente délibération et résumé tel que suit,

Section de Fonctionnement :

Recettes	BP 2025
70 - Produit des services	18 800,00 €
74 - Dotations, participations	538 869,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	11 790,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1	53 003,49 €
Total recettes de fonctionnement	622 652,49 €
Dépenses	BP 2025
011 - Charges à caractère général	152 590,00 €
012 - Charges de personnel	364 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	89 300,00 €
67 - Charges exceptionnelles	902,23 €
68 - Provisions risques et charges	3 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 560,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	6 800,26 €
Total dépenses de fonctionnement	622 652,49 €

Section d'Investissement :

Recettes	BP 2025
10 - Dotations fonds divers et réserves	1 120,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €
27 - Autres immobilisations financières	1 800,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 560,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 800,26 €
001 - Solde d'exécution positif reporté de N-1	509,74 €
Total recettes d'investissement	19 290,00 €

AR Prefecture

017-200043479-20250227-2025_02_04-DE
Reçu le 05/03/2025

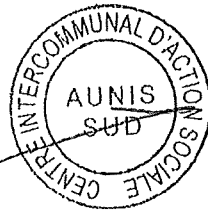
Dépenses	BP 2025
Dépenses d'équipement	15 600,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 500,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190,00 €
Total dépenses d'investissement	19 290,00 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 27 février 2025

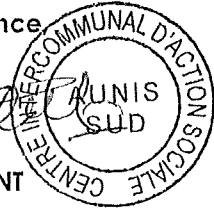
Le Président,

Jean GORIOUX



La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20250227-2025_02_04-DE
Reçu le 05/03/2025